



Pau, le 9 mars 2026

## **La chasse aux sorcières continue.**

Fin janvier, **un salarié de Teréga s'est vu notifier une mise à pied à titre conservatoire pendant un mois.** La semaine dernière, il s'est vu notifier son licenciement.

**Un salarié qui a travaillé plus de 35 ans** pour Teréga, un salarié qui jusqu'à ce jour n'a été l'objet d'**aucune sanction disciplinaire.**

Début mars, **un autre salarié de Teréga est convoqué pour un entretien préalable à son licenciement.** Il est mis à pied à titre conservatoire donc sans rémunération, depuis aujourd'hui.

Un salarié qui a **plus de 30 ans d'ancienneté.** Un salarié qui lui aussi n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'**aucune sanction disciplinaire.**

Rappelons que **la mise à pied à titre conservatoire est normalement une mesure d'exception**, qui vise à garantir la sécurité et l'intégrité des salariés et de l'entreprise, et qui est normalement employée **lorsque le salarié incriminé est mis en cause pour des faits particulièrement graves** : violence, agressions sexuelles, harcèlement, vol etc.

**Aucun des deux salariés** en question **ne s'est vu reprocher un fait d'une gravité** telle que la mise à pied à titre conservatoire soit justifiée. **Ces mesures sont donc abusives.**



**Rappelons aussi que tout cela se déroule un mois après notre convention annuelle.** Celle durant laquelle la Direction nous a rappelé tout ce qu'elle mettait en place pour aider les salariés en difficulté. Celle **durant laquelle on nous a rappelé qu'il existait bien un droit à l'erreur chez Teréga.**

**Des paroles... et des actes qui s'entrechoquent.**

Le couperet tombe immédiatement. **Plus de gradation** dans l'échelle des sanctions, **plus de seconde chance.**

Nous l'avons déjà dit la dernière fois, ces agissements, à l'encontre de notre histoire et de notre culture d'entreprise, **choquent les salariés.** Chacun s'interroge sur le droit effectif à une seconde chance. Chacun se demande qui sera le prochain.

**Ces mesures de licenciement** tout azimut **sont insupportables** à titre individuel.

Elles sont également **contre productives** au niveau collectif, générant stress, perte de confiance, incompréhension.

**En conséquence, les Organisations Syndicales de Teréga déclenchent une alerte sociale, préalable nécessaire à un appel à mobilisation**